



TOPAZE

L'électricité composée



de solaire local



d'hydraulique suisse



OPALE

L'électricité composée



d'hydraulique



AMBRE

L'électricité composée



de solaire local



Votre électricité en détails

Energie

SEN PRO



TOPAZE

Haut tarif

13,58

Bas tarif

12,12



OPALE FLEX

Haut tarif

13,28

Bas tarif

11,82



MES

Haut tarif

13,14

Bas tarif

11,68

Le prix de l'énergie pour les clients avec une consommation supérieure à 100'000 kWh/an dépend du profil de consommation et du modèle de prix souhaité. Vous pouvez nous contacter au 032 751 24 29. Nous vous soumettrons l'offre correspondant à vos besoins et à vos attentes.

Réseau

BT1

Utilisation du réseau

Haut tarif

7,12 cts/kWh

Bas tarif

4,83 cts/kWh

Puissance

CHF

4,00/kW/mois

Swissgrid SA - Services systèmes

0,46 cts/kWh

RPC et protection des eaux et poissons¹⁾

2,30 cts/kWh

PCP²⁾

1,30 cts/kWh

Abonnement CHF

300.- / année

SEN PRO

BT1

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est comprise entre 100'000 et 1'000'000 kWh/an, avec un tarif de nuit avantageux (21h à 7h). Le lieu de consommation est équipé avec un dispositif de mesure de la puissance et alimenté en basse tension.

Garantie d'origine solaire local en complément

AMBRE^{GO}



L'électricité composée de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an = CHF 6.50 (HT)

Dispositions complémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées ainsi que les dispositions contraignantes dans les ordonnances ainsi que les directives en vigueur sous : sen.nods.ch

Prix d'utilisation du réseau

Les prix de l'utilisation du réseau comprennent le transport et la distribution de l'énergie.

Facturation

Trois factures sont établies dans l'année (y compris les 2 factures d'acompte et 1 décompte). Choisissez le mode paiement qui vous ressemble sur notre site internet.

TAXES FÉDÉRALES ET COMMUNALES

Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et la taxe pour la protection des eaux et des poissons. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur : www.bfe.admin.ch.

Taxes communales

Les prestations aux collectivités publiques (PCP) contiennent la taxe pour l'éclairage public et l'émolument pour l'usage du sol. Retrouvez la base légale sur sen.nods.ch, en téléchargeant l'« Ordonnance sur les tarifs électriques » et le « Règlement fixant les taxes et redevances communales ».

¹⁾ Taxes fédérales

Rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC)	2,20 cts/kWh
Taxe pour la protection des eaux et des poissons	0,10 cts/kWh

²⁾ Taxes communales

PCP - Emolument pour l'usage du sol	0,70 cts/kwh
PCP - Eclairage public	0,60 cts/kwh

Vous souhaitez en savoir plus ?



Administration Communale - 2518 Nods - Tél. 032 751 24 29- sen.nods.ch